

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

N°: 505-06-000023-205

Date: Le 8 décembre 2020

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

STÉPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Demandeurs

c.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE LONGUEUIL INC. ET AUTRES

Défenderesses

**JUGEMENT SUR LA DEMANDE DE DÉSISTEMENT ENVERS
L'ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL INC.**

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande pour autorisation de se désister de la demande d'autorisation d'exercer une action collective envers l'École secondaire Duval inc. (DF-101);
- [2] **VU** la déclaration assermentée de Me Paquette (7 décembre 2020);
- [3] **CONSIDÉRANT** les représentations des parties et le consentement de l'École secondaire Duval inc. au désistement de l'instance envers elle, sans frais;
- [4] **CONSIDÉRANT** que l'École secondaire Duval inc. se distingue des autres défenderesses en recrutant une clientèle d'adultes retournant aux études;
- [5] **CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la justice d'autoriser le désistement sans frais du recours envers l'École secondaire Duval inc.;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **ACCUEILLE** la demande pour autorisation de se désister de la demande d'autorisation d'exercer une action collective envers l'École secondaire Duval inc. (DF-101);
- [7] **AUTORISE** les demandeurs à produire au dossier de la Cour un acte de désistement de la demande d'autorisation d'exercer une action collective envers l'École secondaire Duval inc. (DF-101) dans les 10 jours de la date du présent jugement;
- [8] **ORDONNE** aux demandeurs de publier le présent jugement comme suit :
- a) au registre des actions collectives de la Cour supérieure;
 - b) sur le site Internet des avocats des demandeurs (www.champlainavocats.com) pour une durée de trois mois à compter du présent jugement;
- [9] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

Me Jérémie John Martin
Me Sébastien A. Paquette
Champlain Avocats
Avocats des Demandeurs

Me Vincent de l'Étoile
Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.
Avocats de l'École secondaire Duval inc.